

## Compte rendu de la CAP des IASS Séance du 1 avril 2005

Au nom de l'ensemble des représentants du personnel nous avons déclaré que :

« toutes les organisations syndicales dénoncent depuis des années les difficultés rencontrées par les agents du corps des secrétaires administratifs : blocage dans tous les grades, insuffisance d'ouverture vers le corps des IASS. Nos collègues de la CAP des SA ont, pour ces raisons, boycotté la dernière CAP de promotion interne. L'administration a promis, il y a maintenant plusieurs mois, la réunion d'un groupe de travail sur la catégorie B, afin de rechercher des solutions pour débloquer cette situation et notamment examiner l'élargissement des possibilités d'accès au corps des IASS. Ce groupe ne s'est toujours pas réuni ! Vous nous proposez aujourd'hui de promouvoir dans le corps des IASS trois SA sur près de 2000 proposables, 59 proposés par les CTRI et plusieurs centaines par leur directeur. Nous n'avons dans ces conditions aucun moyen acceptable d'en sélectionner trois. Nous refusons donc de siéger sur ce point comme l'ont fait nos collègues de la catégorie B. »

Par ailleurs, la CGT a insisté sur le malaise des IASS qui, comme l'ensemble des autres catégories, subissent un contexte social très défavorable (absence de recrutement, de promotion, blocage des salaires) dans le même temps ou les charges de travail s'accroissent et se complexifient. Le tout amenant une pression de la hiérarchie telle que nombre de collègues se trouvent en grande difficultés.

La souffrance au travail est maintenant un fait fréquent dans notre ministère.

M. BARBEZIEUX a répondu que nos ministres se battent pour obtenir des moyens auprès de Bercy dans le cadre de contraintes issues de « la volonté populaire » !. Il reconnaît que d'une manière générale il n'y a effectivement pas de grain à moudre. S'agissant de la catégorie B il a présenté à la Fonction Publique et au Budget un projet visant à modifier le ratio promu/promouvables afin de déconnecter les promotions des disponibilités budgétaires : les promotions ne dépendraient plus de la démographie mais d'un pourcentage stable de prouvables. Et ceci pourrait être appliqué dès 2006.

En ce qui concerne le comportement de certains directeurs M. BARBEZIEUX pense qu'une des solutions pourrait être la prolongation de la durée de leur mandat. Un projet de décret devrait être examiné le 6 avril pour que celui-ci passe de deux fois trois ans à 5 ans plus 3 ans.

Une autre solution sera de réviser la procédure d'affectations des directeurs. Elle fera l'objet d'un mouvement annuel sur la base de leurs vœux de mutation. Enfin, lorsque sont signalées des situations particulièrement difficiles, il sera demandé une intervention de l'IGAS. Un certain nombre de procédures sont d'ailleurs en cours ou en passe de l'être.

Un échange a eu lieu sur la LOLF et les plafonds d'emploi dont vous nous ferons part de façon précise ultérieurement.

### Ordre du jour

#### I- Approbation des PV des CAP des 19 octobre et 9 novembre 2004:

Adoptés à l'unanimité.

#### II- Demande d'intégration dans le corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale:

Trois demandes d'intégration ont été acceptées après mise aux voix.

Les deux premières : pour : l'administration, la CGT et la CFDT. La troisième : unanimité.



Nord:.....CANTO Christophe (prise en charge sous réserve de  
Compatibilité statutaire)  
DUTAUZIA Julie (sous réserve de la situation de CANTO)  
ELLONG KAOTTO Ernest (DDASS) (sous réserve des deux ans)  
(mention pour REAL Damien)

Orne :.....AUBERT Jacques  
Hautes Pyrénées :.....LEMPEREUR Nicolas  
Pyrénées Orientales :.....BENAGES Guy  
Bas Rhin:.....GASSER Christophe(DRASS) (sous réserve des deux ans)  
Haut Rhin :.....HENQUEL Céline

Rhône:.....GRILLON Sophie (DRASS)  
(mention pour BONICI Cécile)

Paris:.....CESSEY Jean Paul (DRASS)  
COLLET Aurore (DDASS ou administration centrale-DGAS)  
GENIN Nicole (DRASS RIO)  
MARINACCE Laetitia (DRASS)

Seine Maritime :.....CAROUGE Agnès (DRASS)  
Yvelines:.....CAILLIET Vincent  
Somme :.....DESCHAMPS Vincent (DRASS)  
Var : .....COLIN Francis  
DESEEZ Stéphanie  
(mention pour BARRET Laetitia)

Haute Vienne:.....(pas de poste mais deuxième mention au PV pour ROY MARCOU Hélène)  
Vosges :.....MENNESSIER Brigitte (sous réserve des deux ans)  
Seine Saint Denis:.....OYHANONDO Frédéric  
Val d'Oise :.....(pas de poste attribué mention pour DUCOURRET Alexandra)  
Guadeloupe :.....BARLERIN Stéphane (ST Martin)  
Guyane :.....LAPORAL Marie (sous réserve des deux ans)  
Réunion :.....KESSORI Richard

**VI bis- Demande de détachement dans le corps des IASS :**

Il s'agit de cinq agents de France Télécom.

Quatre sur des postes de IASS : M. REZLER (DDASS de la Meuse), M. LUBART (DDASS de l'Oise), M. VANDEMOORTELE (DRASS Picardie) et M. MAGOTT (DDASS des Vosges).

Un sur un poste d'IPASS pour lequel les organisations syndicales se sont abstenues pour raison statutaire (poste d'avancement).

**VII- Demandes de mutation présentées par des inspecteurs hors classe et inspecteurs principaux de l'action sanitaire et sociale:**

La composition actuelle de la CAP ne permet à la CGT de siéger.

**VIII- Demande de révision de notation présentées par un inspecteurs principal de l'action sanitaire et sociale:**

La composition actuelle de la CAP ne permet pas à la CGT de siéger.

Les élus CGT:

Christiane RAYNAL (DRASSIF): 01 44 84 23 79

François ASTOLFI-FRANCHI (DRASS Bretagne): 02 99 35 29 79